

Séance du : 26 septembre 2016

n° 39/2016

L'an deux mille seize, le vingt-six septembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 15 septembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Nicole DURY, Marie-Françoise GAUBERT, Catherine PUIG, Sandrine VALETTE.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Jean-Claude de BORTOLI, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel DUTECH, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Jean-Claude LANDET, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Alain ROUQUAYROL, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

A. BOUSQUET à P. MONOD, P. FRAISSE à N. CALMET, J.L. GOUXETTE à A. ITIER, R. LIGNERES à M.C. GAROFALO, P. MAUGARD à J.P. FLUMIAN, A. de PRADIER D'AGRAIN à A. MAMY, J.P. QUAGLIERI à N. NACCACHE, B. STUDER à J.P. POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 33

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE.

Mrs Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Albert MAMY, Pierre MONOD, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET.

Excusés :

Mme Josiane RANCINANGUE.

Mrs Frédéric CASTELLE, Etienne CRESPIY, Pierre IZARD, Louis PALOSSE, Patrick de PERIGNON, Marc SIE, André VIOLA.

Objet : Lancement d'une consultation pour l'étude liée au Plan Climat Air Energie Territorial

Vu la délibération 26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire comprenant la mise en place d'actions en matière de transition énergétique, notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant d'assurer la cohérence avec le projet de SCOT en cours de révision,

Vu la délibération du 23 mai 2016 en faveur d'un portage de la réalisation du PCAET par le PETR,

Vu la délibération du 23 mai 2016 en faveur de demandes de subventions relatives à l'ingénierie et aux études nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce PACET,

Vu le code général des marchés publics,

Monsieur le Président rappelle le contenu d'un Plan Climat Air Energie Territorial :

- Un diagnostic « Climat-Energie » qui porte sur :
 - les émissions territoriales de gaz à effet de serre et les émissions de polluants de l'air ;
 - les consommations énergétiques du territoire ;
 - les réseaux de distribution d'énergie ;
 - les énergies renouvelables sur le territoire ;
 - la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.
- La stratégie qui identifie les priorités que retient le PETR du Pays Lauragais et les objectifs qu'il se donne, en cohérence avec les stratégies locales (notamment la Communauté de Communes Castelnadaury Lauragais Audois et la Commune de Castelnadaury, labélisées TEPCV)
- Le plan d'actions qui porte sur l'ensemble des secteurs d'activité et constitue l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire (bâtiment, mobilité/urbanisme, agriculture, consommation et déchets...)
- Le dispositif de suivi et d'évaluation qui porte sur la réalisation d'actions, la gouvernance et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que ces études peuvent prétendre à une subvention de l'ADEME à hauteur de 70% plafonnée à 50 000€ HT, et rappelle que les dépenses ont été inscrites au budget principal 2016 du PETR.

Le Comité Syndical, Oui l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

1°) – **d'APPROUVER** le projet de réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial tel que présenté,

2°) **d'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à lancer la procédure adaptée d'appel d'offres,

3°) – **DE CONFIER** au Bureau Syndical le soin d'assurer le suivi des études relatives au PCAET,

4°) – **De DONNER** tous pouvoirs au Président, ou son représentant, pour signer le marché correspondant, ainsi que tout document à ce sujet.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

5°) – d'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité lié à l'élaboration du PCAET

6°) – d'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions liées à ce projet.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 26 septembre 2016

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr